

## Utilisation d'excavations de carrière pour lutter contre les inondations Nîmes & Caveirac (30)

jeudi 14 novembre 2013



Boulevard Pompidou, Nîmes  
le 3/10/1988

La ville de Nîmes, comme d'autres villes, connaît régulièrement des inondations notables, voire catastrophiques.

En 1988, une crue d'occurrence estimée à 200 ans, a entraîné au carrefour Pompidou-Roosevelt un débit de l'ordre de 485 m<sup>3</sup>/s. En 2005, une crue dont l'occurrence a été estimée entre 10 et 40 ans, a donné au même point un débit, heureusement limité par les bassins de rétention, de 70 m<sup>3</sup>/s.

De tels phénomènes ont conduit la municipalité à mettre en œuvre un Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) qui intègre la réalisation de bassins de rétention de grande capacité.

Lors de cette journée technique, vous découvrirez les solutions retenues et, en particulier, la création d'un bassin de 1,8 Mm<sup>3</sup>. Une véritable carrière qui demandera une douzaine d'années de creusement.

Les études liées à ce projet ont été confiées à la société ATDX. Le choix de l'exploitant fera l'objet d'un appel d'offres ultérieur.

### programme

8 h 45	<b>Accueil</b> à l'École des Mines, Site de Nîmes
9 h 15	<b>Présentation de la journée</b>
9 h 30 à 12 h 00	<b>Présentations scientifiques et techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les crues éclair</b>, Bernard Vayssade, enseignant à l'École de Mines d'Alès</li><li>• <b>Les crues de 1988 à Nîmes et les aménagements hydrauliques qui ont suivi</b>, Vincent Altier, Service pluvial, mairie de Nîmes</li><li>• <b>Stratégie concernant la lutte contre les inondations</b>, Olivier Braud, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard</li><li>• <b>Intégration d'une excavation de carrière dans un système de lutte contre les inondations – Démarches</b>, Rodolphe Salles, bureau d'études ATDX</li><li>• <b>Présentation de la carrière de Caveirac</b>, Pascal Barylo, Sté GSM</li></ul>
12 h 30	<b>Repas à l'hôtel Vatel</b>
14 h 00 à 17 h 00	<b>Visites : Aménagements hydrauliques réalisés à Nîmes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Bassin Romarins (57 000 m<sup>3</sup>)</li><li>• Bassin Mourrefroid (100 000 m<sup>3</sup>)</li><li>• Bassin Canteperdix (50 000 m<sup>3</sup> + 30 000 m<sup>3</sup>)</li><li>• Bassin de retenue - Carrière de Caveirac</li></ul>
17 h 30	<b>Retour à l'École des Mines</b>

### important

Le nombre d'inscrits étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

## conditions générales

### INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale

17 rue Saint-Séverin, F-75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros. L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

### MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70).

**Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

### RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : [contact@lasim.org](mailto:contact@lasim.org)

## Bulletin d'inscription

Journée technique district Méditerranée

Utilisation d'excavations de carrière pour lutter contre les inondations  
jeudi 14 novembre 2013

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

*Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail*

Frais de participation :  52 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : ..... / .....

65 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par  CB  Eurocard Mastercard  Visa  American Express

N° :     /     /     /

Date d'expiration :   /

3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire : .....

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (sous réf. : JT13-14) :

HSBC Paris Maubert IBAN : FR 76 3005 6000 6500 6554 0002 202 BIC : CCFRFRPP

### profitez-en pour adhérer à la Sim !

- |   |       |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> société  | 285 € |
| <input type="checkbox"/> individuelle                                   | 50 €  |
| <input type="checkbox"/> retraité, sans-emploi,<br>étudiant, enseignant | 30 €  |

#### Adhérer à la Sim, c'est ...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

[www.lasim.org](http://www.lasim.org)